

COMMUNE : TELOCHÉ

Départ : Place des 4 saisons, à côté de la caserne de pompiers.
Parking : Place des 4 saisons.

GPS : 47.8884941, 0.2702342



Départ



Parking



2h00



7 km



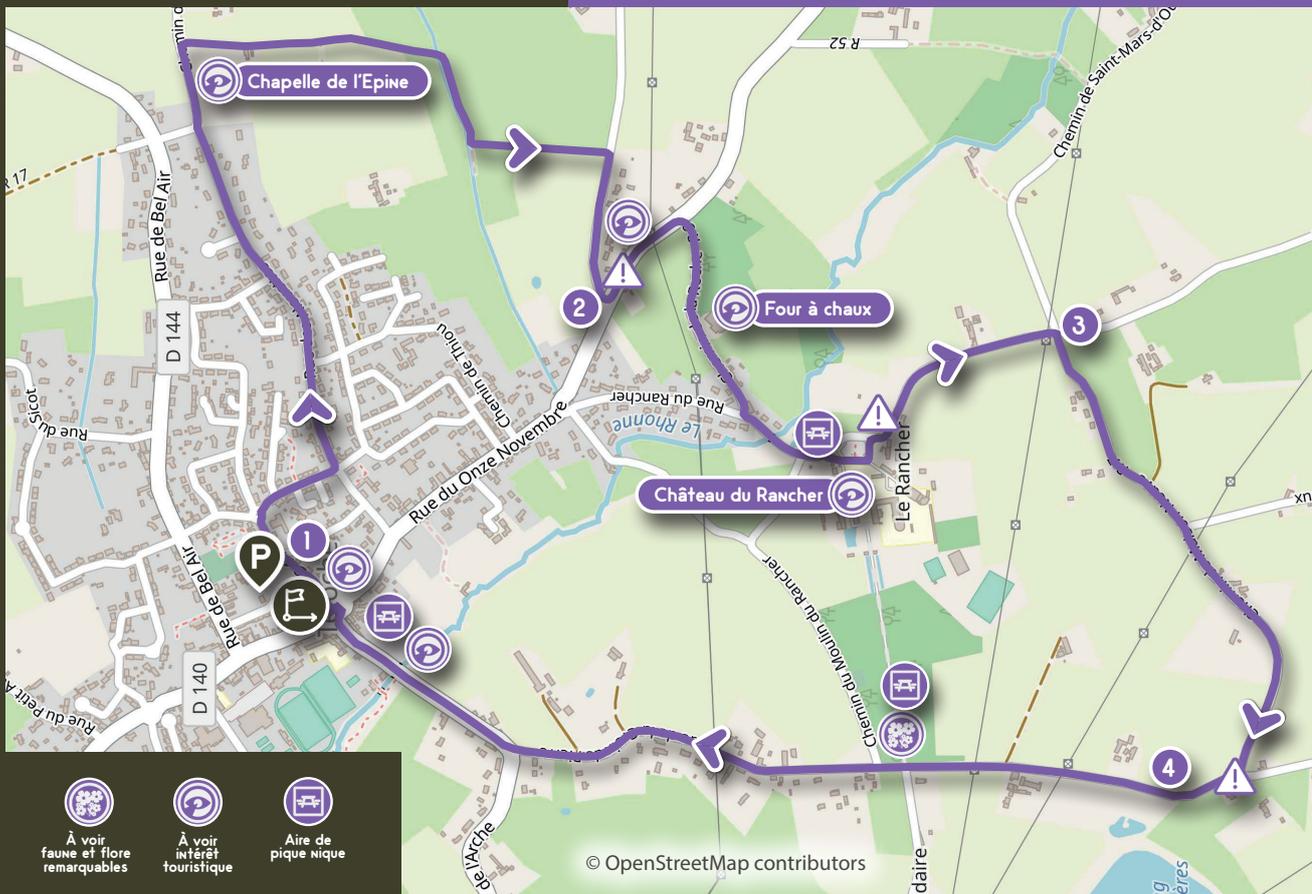
Étapes



Balisateur
jaune



L'ÉPINE



À voir
faune et flore
remarquables



À voir
intérêt
touristique



Aire de
pique nique

© OpenStreetMap contributors

LA RANDO



1. En sortant du parking, prendre à gauche la rue de l'Avenir. Au rond-point, prendre à droite la rue du Pressoir, puis suivre la rue des Alouettes à gauche. Continuer tout droit jusqu'au panneau de sortie d'agglomération. Emprunter le chemin de la Cochinière puis le chemin de Bellevue à droite, juste avant la Chapelle de l'Épine ① Continuer sur le chemin enherbé, longer le ruisseau Le Ronceray et continuer à gauche sur le chemin de terre jusqu'à la route. A l'intersection prendre à droite. Le long de la route, admirer 2 anciennes maisons de vigne.

2. Au croisement avec la D 140, prendre à gauche ▲ (*traversée dangereuse*) en suivant le chemin enherbé jusqu'à la première à droite. Passer devant l'ancienne carrière et ses fours à chaux ② Prendre à gauche puis continuer tout droit en passant devant l'entrée du château du Rancher et le collège ③

3. Suivre à droite la route de la Maison neuve, ▲ (*traversée dangereuse*) point culminant de la commune d'où l'on observe l'ensemble des bâtiments anciens du Rancher, devenus aujourd'hui collège privé. Avancer jusqu'à la Robinière et prendre à droite la route qui descend légèrement d'où une vue saisissante sur l'étang des Chères, domaine privé, réputé pour la pêche ▲ (*route dangereuse*).

4. Continuer sur la route sinueuse de la Croix de Pierre pour rejoindre le bourg. Sur droite observer le lavoir alimenté par le Rhonne. A gauche, passer devant l'espace sportif et de loisirs. Contourner l'église pour découvrir sa beauté avant de rejoindre le point de départ.



Scannez le QR code pour consulter le tracé GPX avec l'application Cirkwi disponible sur Google Play et l'App Store.

à voir, à savoir

① **La Chapelle Notre-Dame de l'Épine** : Vers 1430, la peste et la guerre ravagent le Belinois. La légende affirme que la Vierge apparut au-dessus d'un buisson d'aubépine à quelques-uns de ses serviteurs et leur promit qu'ils ne seraient plus touchés par ce double fléau. Cette promesse s'étant réalisée, les habitants de Teloché érigerent la chapelle en témoignage de gratitude.

② **Fours à chaux** : Ancienne usine de préparation de la chaux construite entre 1928 et 1934, et composée de 2 fours à chaux en béton armé selon le procédé Hennebique, ainsi que de 3 silos avec plate-forme de chargement, et de bâtiments annexes. Elle fonctionna jusque dans les années 1950, la chaux étant mise de côté au profit du ciment et des engrais chimiques. Son architecture particulière du XXe siècle lui a valu son inscription aux Monuments historiques en 2019. Depuis 2015, il fait l'objet d'une réhabilitation grâce à l'association La Citadelle des Anges, qui y propose chaque été des spectacles de son et lumière.

③ **Château du Rancher** : Le château féodal qui remonterait au IXe ou Xe siècle, possédait 2 tours, était fortifié et entouré de fossés et de douves. Propriété de la famille Gauvain de la Révolution jusqu'en 1870, cette famille a soutenu de nombreuses oeuvres de charité. En 1874-75, la congrégation des Frères des écoles chrétiennes, s'y installa et forma de nombreux religieux pendant un siècle. En 1888 est entrepris l'édifice de la grande chapelle. C'est en 1973 qu'ouvrit le Collège St Joseph du Rancher, ainsi qu'une maison de retraite pour religieux.



Plus d'infos :

A proximité du Bois du Rancher, faites une halte à l'Observatoire forestier, mis en place en 2022. Un parcours pédestre, accessible aux personnes à mobilité réduite, a été aménagé avec des panneaux d'interprétation sur les espèces végétales, la construction d'un observatoire ornithologique et faunistique,... Cet aménagement complète l'Observatoire de la biodiversité situé à côté du parc des découvertes de la commune.



Merci de ne pas jeter sur la voie publique et de respecter les lieux relevant du domaine privé.

